

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nanterre, le 19 décembre 2023

**L'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) soutiennent le projet de rénovation urbaine de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry à hauteur de 33,88 millions d'euros.**

**La convention de renouvellement urbain du quartier de la Butte-Rouge a été signée par le Préfet des Hauts-de-Seine Laurent Hottiaux, le Maire de Châtenay-Malabry Carl Segaud, l'EPT Vallée Sud Grand Paris avec Yves Coscas, Action logement, la Foncière Logement, la Banque des Territoires et l'ANRU le 18 décembre 2023, en Préfecture des Hauts-de-Seine.**

Dans la continuité des contractualisations des projets concernant notamment les villes de Nanterre, Bagneux, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine, il s'agit du septième projet de renouvellement d'un quartier alto-séquanais contractualisé dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et le deuxième plus important du département.

Le projet de renouvellement urbain de Châtenay-Malabry, porté par l'Établissement public territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris et la Ville de Châtenay-Malabry, concerne le quartier prioritaire de la Butte Rouge et sa cité-jardin, emblématique d'une approche architecturale et d'aménagement de l'espace résolument moderne, débutée dans les années 30 et poursuivie jusqu'à aujourd'hui.

La participation de l'ANRU au renouvellement urbain de ce quartier s'élève à 33,88 M€ de concours financiers (subventions et prêts bonifiés Action Logement) et va venir en soutien d'un investissement total de 126 M€ sur ce quartier.

La réalisation de ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie des habitants actuels et futurs notamment sur le plan thermique, à apporter une plus grande mixité sociale alors que l'actuel quartier est composé à 98% de logements sociaux. A terme, le quartier comptera 40% de logements privés, 40 % de logements très sociaux et 20% de logements abordables.

Tous les logements sociaux seront en outre reconstitués à l'échelle du territoire et du département.

Une charte de relogement est aussi en préparation afin d'accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel.

Dans son volet habitat, le projet prévoit la démolition ou la vente de 595 logements locatifs sociaux de Hauts-de-Bièvre Habitat, bailleur unique du projet, la construction de 207 nouveaux logements et la réhabilitation et résidentialisation de 292 logements locatifs sociaux. Le programme de travaux de réhabilitation vise l'amélioration de la performance énergétique des immeubles ainsi que le confort des habitants.

En matière d'équipements publics, le projet prévoit :

- La construction d'un espace famille à vocation socio-culturelle regroupant une épicerie solidaire, un centre social, une structure de médiation culturelle ainsi qu'un espace d'accueil d'associations ;
- La restructuration-extension du groupe scolaire Thomas Masaryk compte tenu de l'accroissement du nombre d'habitants de la Butte Rouge ;
- La reconstruction de la crèche Madeleine Rendu pour lui permettre d'accueillir davantage de berceaux (80 contre 50 actuellement), et son déménagement sur l'avenue Albert Thomas ;
- La construction d'un lieu fédérateur dédié à la vie de quartier comprenant une bibliothèque, une maison des sciences, un espace dédié au numérique et à ses enjeux, et un espace prévention-santé.

Le renouvellement du quartier passera aussi par des travaux de voirie, avec une attention particulière portée sur les enjeux de biodiversité et de gestion de la ressource en eau, mais aussi de l'éclairage public et de la place de la voiture au sein du quartier.

Le projet de renouvellement urbain est voué à se déployer tout en préservant la richesse patrimoniale du site de la Butte Rouge, dont une partie très importante des bâtiments est protégée au titre du label « architecture contemporaine remarquable » depuis 2008. Un périmètre « site et patrimoine remarquable » (SPR) est également préparé sur le site, visant à renforcer encore la protection du patrimoine historique que représente la cité jardin.

Enfin, ce projet d'envergure sera l'occasion de favoriser l'insertion par l'activité professionnelle des habitants du quartier. Il représente ainsi un tournant majeur de la Butte Rouge sur les plans architectural et urbain, social et environnemental

#### **Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**

Lancé en 2014, il porte sur 9 projets dans les Hauts-de-Seine, dans 7 communes :

Nanterre, Bagneux, Chatenay-Malabry, Colombes, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.

Le montant cumulé des concours financiers de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) validés sur le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du NPNRU s'élève, au 1er octobre 2023, à 382,3 M€ de concours financiers dont 239,44 M€ de subventions et 142,86 M€ de prêts bonifiés délivrés par Action Logement, pour un coût total d'investissements estimé à environ 1,5 milliard d'euros HT.